

Séance ordinaire
Conseil d'établissement
École L'Odyssee

Date : Lundi 22 janvier 2024
Heure : 18h30
Endroit : École L'Odyssee porte #1

Pour participer à la période de questions du public, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à la rencontre par courriel avant le mardi 23 janvier 16h à : ecole.odyssee@cssc.gouv.qc.ca

Compte-rendu

	<p>1. <u>Mot de bienvenue et nouvelles de l'école</u> Madame Laflamme souhaite la bienvenue aux membres. C'est le dernier conseil d'établissement de Mme Laflamme. C'est Érik Langevin qui prendra la relève à partir du 1er février prochain.</p>
	<p><u>1.1 Consultation des élèves</u> Madame Laflamme présente les consultations effectuées et prévues auprès des élèves cette année. Des sondages en lien avec les données au projet éducatif sont effectués. Le COMPASS et le SÉVI seront utilisés ainsi qu'un sondage maison. Les élèves ont aussi été consultés sur les activités parascolaires.</p> <p><u>1.2 Plan de rattrapage</u> Madame Laflamme informe les membres sur le plan de rattrapage qui est mis en place à l'école L'Odyssee. Des mesures universelles seront ajoutées dans un premier temps, ensuite des élèves, selon leurs résultats et leurs besoins, seront ciblés pour un accompagnement en sous-groupe ou plus individualisés.</p>
	<p>2. <u>Période de questions réservée au public</u></p>
	<p>Aucun public présent</p>
	<p>3. <u>Adoption de l'ordre du jour</u></p>
	<p>IL EST PROPOSÉ par madame Solène Hautôt, et résolu que l'ordre du jour, soit adopté.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Mot de bienvenue et nouvelles de l'école</u> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 <u>Consultation des élèves</u> 1.2 <u>Plan de rattrapage</u> 2. <u>Période de questions réservée au public</u> 3. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> 4. <u>Adoption et suivis du procès-verbal du 6 décembre 2023</u> 5. <u>Sorties éducatives et voyages</u> 6. <u>Reddition budgétaire 2022-2023</u> 7. <u>Grille-matières 2024-2025 secteur primaire</u> 8. <u>Parole au représentant du comité de parents</u> 9. <u>Autres sujets</u>
CÉ: 068 23-24-15	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	<ol style="list-style-type: none"> 4. <u>Adoption et suivis du procès-verbal du 6 décembre 2023</u> Aucun suivi nécessaire.
	ATTENDU que l'école L'Odysée a fait parvenir une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 6 décembre 2023 à tous les membres du conseil d'établissement.
	IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Provencher, et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.
CÉ : 068 23-24-16	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	5. <u>Sorties éducatives et voyages</u>
	ATTENDU qu'en vertu de l'article 87 de la <i>loi sur l'instruction publique</i> , le conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement.
	CONSIDÉRANT les tableaux présentant les activités pour les sorties éducatives et pour les voyages en 2023-2024.
	CONSIDÉRANT l'article 11.7 des règles de régie interne du conseil d'établissement.
	IL EST PROPOSÉ par madame Solène Hautôt d'approuver les activités, les sorties et les voyages présentés dans les tableaux.
CÉ : 068 23-24-17	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

	6. <u>Reddition budgétaire 2022-2023</u>
	<p>En vertu des articles 95, 96.24, 110.4 et 110.3 de la <i>loi sur l'instruction publique</i>, les membres du conseil d'établissement reçoivent de la direction une reddition de compte pour l'année 2022-2023. Le solde en date du 30-06-2023 est de (10 426\$).</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Simard, d'approuver la reddition budgétaire 2022-2023</p>
	7. <u>Grille-matières 2024-2025 secteur primaire</u>
	<p>ATTENDU qu'en vertu articles 86 et 89 de la <i>loi sur l'instruction publique</i>, le conseil d'établissement doit approuver le temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année 2024-2025.</p>
	<p>CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès de l'équipe enseignante.</p>
	<p>CONSIDÉRANT la proposition de l'équipe enseignante de conserver le statu quo de la grille-matières au primaire et le document envoyé aux membres du conseil d'établissement.</p>
	<p>IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Carpentier, d'approuver la grille-matières 2024-2025 au primaire.</p>
CÉ : 068 23-24-18	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
	8. <u>Parole au représentant du comité de parents</u>
	<p>Madame Marie-Ève Simard nous fait part des points discutés à la dernière rencontre du comité de parents.</p>
	9. <u>Autres sujets</u>
	Aucun
	<p><u>Levée de la séance</u></p> <p>À 19h22, il est proposé par madame Andrée-Anne Verret, et résolu que la séance soit levée.</p>
CÉ : 068 23-24-19	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ